

LES MATINALES DE L'AMÉNAGEMENT ÉCONOME

Programme

Les matinales de l'aménagement économe sont des moments d'échanges, **ouverts prioritairement aux élus de Lot-et-Garonne**, autour de l'urbanisme, l'habitat, l'architecture et du paysage.

Elles permettent d'aborder et approfondir une thématique, en sollicitant pour cela le témoignage d'élus, de techniciens et de professionnels de l'aménagement sur des expériences et des réalisations concrètes.

La participation à ces matinales est **gratuite pour tous les adhérents 2017 du CAUE**, sur inscription préalable et obligatoire, et dans la limite des places disponibles.

Ces matinales sont organisées par le CAUE, l'Amicale des Maires et le Département de Lot-et-Garonne.







LES MATINALES DE L'AMÉNAGEMENT ÉCONOME

MATINALE N°1

ACTION FONCIÈRE ET URBANISME

Le choix de la sobriéte foncière

Samedi 20 mai 2017 / 8h30 - 12h30 Estillac - Agropole

(Ancien siège de la Communauté de Communes du canton de Laplume en Bruilhois)

La maîtrise foncière constitue le préalable à toute politique d'aménagement pour une collectivité. Il devient aujourd'hui nécessaire d'anticiper et de mieux le connaître les marchés fonciers pour bâtir une stratégie pertinente.

Trois pistes de travail sont explorées :

- 1 / Connaître les **outils du Plan Local d'urbanisme** pour structurer cette action foncière et diagnostiquer son propre gisement foncier
- 2 / Savoir conduire sur sa commune un **projet de maîtrise foncière** avec l'appui d'acteurs techniques.
- 3 / Dans un contexte de réduction des capacités d'investissement public, prendre appui sur un établissement public foncier (EPF) pour faire les bons choix urbanistiques et bénéficier d'un portage.

INTERVENANTS:

Fabrice DEL'AGUILA, urbaniste-conseiller du CAUE 33 Philippe GRALL, directeur de l'EPF Poitou-Charentes Jean-Paul PRADINES, maire de Saint-Caprais-de-Lerm

LES MATINALES DE L'AMÉNAGEMENT ÉCONOME

MATINALE N°2

MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Connaître le cadre de la commande publique

Mercredi 21 juin 2017 / 8h30 - 12h30 Boé (Mairie)

Les collectivités doivent assurer leur **rôle de maître d'ouvrage public** dans le respect des règles de la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (1985) et désormais du nouveau cadre juridique issu de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016.

Un an après cette simplification du code des marchés publics, **un point sur l'usage des procédures adaptées majoritairement utilisées par les collectivités**, avec un zoom relatif à l'organisation d'une remise de prestations graphiques. Des réponses à toutes vos questions sur ce sujet essentiel!

INTERVENANTS:

Jacques CABANIEU, juriste consultant, ancien secrétaire général de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques)

Danielle GENTILLET, chef du service de la commande publique, Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

Nathalie HERARD, directrice du CAUE 47

Christophe MARET, directeur de la commande publique, des approvisionnements et des affaires juridiques, Conseil Départemental de Lot-et-Garonne



MATINALE N°3 - Septembre 2017
Action foncière et habitat
MATINALE N°4 - Octobre 2017
Accueillir un lotissement communal

UNE MATINALE C'EST COMPRENDRE ET ÉCHANGER AUTOUR

/ de présentations de projets
 / des intervenants d'horizons différents
 / avec un café et un buffet

La participation est payante pour les non adhérents CAUE, l'inscription est obligatoire pour tous, au plus tard 8 jours avant la date de la matinale.

Pour participer, rien de plus facile!

- 1 / Je remplis mon bulletin d'inscription en précisant si ma collectivité est adhérente du CAUE
- 2 / J'envoie le bulletin (avec mon règlement) au : CAUE 47, 9 rue Etienne Dolet - 47 000 Agen
- 3 / Je reçois par mail une confirmation de mon inscription
- 4 / Je reçois une convocation 5 jours avant la date de la matinale

PUBLIC

/ élus communaux et communautaires
 / personnel administratif, techniciens de collectivités
 / professionnels (architecte, urbaniste, paysagiste, géomètre ...)

CONTACT

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne 9 rue Etienne Dolet 47000 Agen

Tel.: 05 53 48 46 70

Courriel: contact@caue47.com

Retrouvez toute l'actualité du CAUE 47 : www.caue47.com



conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de lot-et-garonne www.caue47.com